



LE CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN DE CHAUDIÈRE DE LAMPIRIS

Le contrat annuel d'entretien de chaudière à gaz de Lampiris comprend :

- La visite et l'attestation d'entretien obligatoire (décret n°2009-649 du 9 Juin 2009),
- Le contrôle du taux d'émission de monoxyde de carbone (CO),
- La garantie d'un réseau de chauffagistes de qualité, certifiés RGE (*Reconnu Garant de l'Environnement*)
- Des conseils et recommandations sur un meilleur usage et entretien de votre chaudière,
- Une prise de rendez-vous simple, à votre meilleure convenance,
- Et un rappel de nos équipes les années suivantes pour planifier les visites suivantes !

En plus, vous ne payez qu'une fois l'intervention réalisée !

Le contrat d'entretien annuel est accessible à tous Client titulaire d'un contrat de fourniture d'énergie conclu avec Lampiris et en cours de validité.

TARIFS & PRESTATIONS

Le prix TTC de l'entretien varie selon l'âge de l'habitation dans laquelle est installée la chaudière :

- Pour une habitation de plus de 2 ans : 108,00 € TTC
- Pour une habitation de moins de 2 ans : 117,84 € TTC

Autres prestations :

- Réparation ou remplacement des pièces détachées : Sur devis
- Assistante dépannage urgence : Non inclus

TVA à taux réduit de 10% applicable sur les contrats d'entretien sur des logements de plus de 2 ans.

TVA à taux normal de 20% applicable sur les contrats d'entretien sur des logements de moins de 2 ans.